



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 41722

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 29 octobre 2013 portant sur l'évolution des missions et de l'organisation des consulats français à l'étranger. Ce rapport préconise de développer, de structurer et d'animer le réseau des consuls honoraires. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

La France dispose d'un réseau de près de 500 consuls honoraires, personnalités locales françaises ou d'une autre nationalité, bénévoles, dont l'engagement au service des intérêts de la France constitue un capital précieux. Ce réseau, qui remplit déjà de nombreuses missions, peut être encore mieux animé et utilisé. Le ministère des affaires étrangères prépare en ce moment la révision du statut des consuls honoraires, afin de mieux prendre en compte leur capacité de relais d'influence française. Une réflexion est aussi en cours pour déterminer les conditions, notamment en termes de moyens financiers et humains, dans lesquelles certains consuls honoraires pourraient assumer une fonction de guichet, par exemple pour le recueil des demandes de passeports.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41722

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11469

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 46